
La Révolution - Le 14 juillet

Assemblée constituante - Mirabeau

Numéro d'inventaire : 2024.6.18

Auteur(s) : Paul Lehugeur

A. Lahure

Type de document : planche didactique

Éditeur : A. Lahure, imprimeur-éditeur, 9, rue de Fleurus, Paris (à droite)

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1886 (vers)

Collection : Histoire de France en cent tableaux, par P. Lehugeur

Inscriptions :

- numéro : N° 85 (recto) (en haut)
- titre : La Révolution - Le 14 juillet (recto) (en haut)
- numéro : N° 86 (verso) (en haut)
- titre : Assemblée constituante - Mirabeau (verso) (en haut)
- titre : Œuvre de la Constituante (verso) (en bas)

Matériaux et technique(s) : carton

Description : Planche recto-verso. Feuille imprimée collée sur carton rigide. La planche n'ayant pas d'œillet de suspension, un trou a été fait en haut, dans lequel subsiste un reste de cordelette.

Mesures : hauteur : 44,5 cm

largeur : 32,5 cm

Notes : Cette planche, présentant 2 tableaux, est extraite d'une série de 100 tableaux portant sur l'histoire de France des origines à 1815, qui complète un manuel d'histoire des années 1880. Le musée possède 28 planches différentes de cette série, soit 56 tableaux (plus 4 planches en double). L'auteur, Paul Lehugeur (1854-1916) a été élève de l'ENS, professeur agrégé d'Histoire au lycée Henri IV.

Mots-clés : Histoire et mythologie

Lieu(x) de création : Paris

Utilisation / destination : enseignement

Représentations : scène historique : histoire, 18e siècle, France, Révolution française / Recto (n° 85): La Révolution - Le 14 juillet Un texte de présentation du contexte historique 4 scènes représentées et commentées: Ouverture des États généraux - Serment du Jeu de Paume - Soulèvement de Paris - Abandon des priviléges Verso (n° 86): Assemblée constituante - Mirabeau Un texte de présentation du contexte historique 4 scènes représentées et commentées: La famille royale emmenée à Paris - Danses sur l'emplacement de la Bastille - La Fédération - Retour de Varennes 1 encart: Œuvre de la Constituante

Autres descriptions : Langue : français

ill.

Objets associés : 2010.08495

1996.01234

2002.01601

Histoire de France en cent tableaux, par P. LEHUGUEUR.

A. LAHURE, imprimeur-éditeur, 9, rue de Fleurus. Paris.

N° 85

LA RÉVOLUTION — LE 14 JUILLET

N° 85

La réunion des États généraux, le 5 mai 1789, marque le commencement de la Révolution; les députés du tiers état, refusant d'être annulés par les députés de la noblesse et du clergé, exigent le vote par tête au lieu du vote par ordre. Le 20 juin, ils se réunissent malgré la défense du roi, et jurent par le serment du Jeu de Paume de donner une Constitution à la France; le roi cède, et l'Assemblée, où domine le tiers état, prend le nom d'Assemblée constituante. Mais la noblesse se prépare à la résistance; le peuple de Paris, qui craint un



Ouverture des États généraux

Les États généraux, composés de plus de 1100 députés, 291 pour le clergé, 270 pour la noblesse, 578 pour le tiers état, se réunirent en grande pompe à Versailles, le 5 mai 1789. Tout le monde comprenait que de grandes choses étaient proches: ainsi l'ambassadeur de Suède en France, le baron de Staél, écrit à son roi, le 10 mai, que l'ouverture des États généraux est un des grands événements de l'histoire de France: « Rien de plus imposant, ajoute-t-il, que l'appareil majestueux d'une puissante nation assemblée par son roi pour travailler avec lui à la régénération de leur patrie commune. »

coup d'État du roi contre l'Assemblée, s'insurge, s'empare de la Bastille, qu'il considère comme le symbole de l'ancien régime (14 juillet), et adopte le drapeau tricolore comme emblème de la Révolution. L'armée se montre peu disposée à combattre Paris; le roi céde encore, renonce au coup d'État, et accepte la cocarde tricolore (16 juillet). Le mouvement révolutionnaire s'étend aux villes de province et aux campagnes; les ordres privilégiés s'avouent vaincus; les uns émigrent; les autres consentent à l'abolition de leurs priviléges (août 1789).



Serment du Jeu de Paume.

Le roi, effrayé de l'attitude du tiers état, fit fermer la salle de l'assemblée, mais les députés se rendirent dans la salle du Jeu de Paume, et là ils jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France (20 juin). Le 25 eut lieu la séance royale : le roi, après avoir signifié aux députés de se séparer, se retira avec la noblesse et le clergé, mais le tiers état resta en séance, et comme le grand-maître des cérémonies le somma de se disperser. « Allez dire à votre maître, s'écria Mirabeau, que nous sommes ici par la volonté de la nation, et que nous ne sortirons que par la force des lumières. »



Soulèvement de Paris.

Depuis l'ouverture des États généraux, et surtout depuis la séance du 25 juin, Paris était inquiet et agité; les rassemblements de troupes au Champ de Mars, l'insolence de quelques officiers, le renvoi du ministre Necker, en un mot les menaces de coup d'État y produisirent une explosion de colère : le peuple se souleva (12 juillet); les gardes françaises, presque tous enfants de Paris, firent cause commune avec lui, et quand les dragons s'apprêtèrent à charger la foule aux Tuileries, ils trouvèrent des uniformes devant eux; le 13, Paris se tint sur la défensive, fabriqua des piques, et organisa une garde nationale de 48 000 hommes; le 14, le peuple releva du dépôt des Invalides 28 000 fusils et 20 canons, puis il s'empara de la Bastille. Le roi, renonçant à la lutte, cligna ses troupes et rappela Necker.



Abandon des priviléges.

Après le 14 juillet, les partisans des corps d'État, tels que le comte d'Artois, Condé, Polignac, de Broglie, renoncèrent à vaincre la Révolution avec des Français, et franchirent la frontière; mais une grande partie des nobles et du clergé, donnant un bel exemple de patriotisme, entreprirent de ramener la concorde par un magnifique sacrifice. Dans la nuit du 4 août 1789, le vicomte de Noailles proposa l'abolition de tous les droits féodaux et de tous les priviléges, en un mot la destruction complète du régime féodal. Le duc de La Rochefoucauld, le comte de Clermont-Tonnerre, le comte de Montmorency, le duc d'Aiguillon et beaucoup d'autres gentilshommes votèrent d'enthousiasme la proposition: ainsi les privilégiés étaient supprimés du consentement des privilégiés eux-mêmes; la révolution sociale était accomplie.

Nº 86 ASSEMBLÉE CONSTITUANTE — MIRABEAU Nº 86

Le peuple de Paris, aigri par la misère, s'insurge de nouveau dans les journées du 5 et du 6 octobre 1789, et emmène de force le roi à Paris. L'Assemblée, débordée par les partis violents, abolit la noblesse et le clergé. Mirabeau, le plus grand orateur de la Révolution, empêche quelque temps l'Assemblée

d'aller plus loin, et le roi de revenir en arrière, mais à sa mort (avril 1791), le roi correspond avec les émigrés et essaye de fuir à l'étranger (juin 1791); il est arrêté en route et ramené à Paris; le peuple demande la République, et l'Assemblée, qui se contente de restreindre le pouvoir royal, perd toute popularité.



La Famille royale emmenée à Paris.

L'Assemblée constitante, après avoir aboli les priviléges, avait, dans la déclaration des Droits de l'homme, proclamé les principes de la liberté individuelle et de la souveraineté nationale, mais le roi se refusait à sanctionner des réformes aussi radicales; le peuple de Paris, redoutant de nouvelles tentatives de coup d'État, se rendit en masse à Versailles, envahit le palais, massacra quelques gardes du corps, et emmena de force la famille royale aux Tuilleries, pour la tenir à sa discréto (5 et 6 octobre 1789).



Dances sur l'emplacement de la Bastille.

La Bastille, où la royauté absolue avait longtemps enfermé ses ennemis, rebelles, protestants, écrivains frondeurs, était pour le peuple de Paris la plus odieuse des prisons d'État et comme le symbole de l'ancien régime; la prise de la Bastille fut fêtée comme une grande victoire: sa destruction sembla inaugurer une ère de démocratie et de liberté; on en fit disparaître jusqu'aux moindres vestiges, et le soir du 14 juillet 1790 le peuple manifesta sa joie en dansant sur l'emplacement de la Bastille.



La Fédération.

L'anniversaire de la prise de la Bastille fut célébré par une grande fête : 100 000 délégués de la nation, délégués des départements, de la garde nationale, de l'armée et de la marine, se réunirent en armes au Champ de Mars, pour y affirmer devant la multitude parisienne leur volonté de s'unir, ou comme on disait alors, de se fidéliser, pour défendre la Révolution. Le roi, entouré de sa famille, des députés de la Constituante, et du corps diplomatique, présida l'immense assemblée : quand il eut juré solennellement de rester fidèle à la constitution, et que la reine présenta au peuple le jeune dauphin, l'enthousiasme fut à son comble et la foule cria « Vive le Roi » avec transport (14 juillet 1790). Cet enthousiasme devait bientôt tomber; les résistances du roi et les exigences du peuple allaient diviser la nation en partis irréconciliables.



Retour de Varennes.

Louis XVI, désespérant d'arrêter la Révolution, prit le parti d'émigrer à son tour avec sa famille, mais il fut arrêté à Varennes (Meuse), et la garde nationale, accourue de toutes parts, empêcha le marquis de Bouillé de le délivrer avec sa cavalerie. Deux commissaires de l'Assemblée nationale prirent place dans la voiture, Barnave entre le roi et la reine, Pétion entre Madame Élisabeth et Madame Royale; le jeune dauphin, âgé de six ans, s'asseya sur les genoux des uns ou des autres. Ce ne fut qu'à bout de huit jours que le cortège entra à Paris. Le peuple, qui s'était rangé en masse sur le parcours, accueillit le roi par le plus grand silence et le chapeau sur la tête; la consigne était partout affichée : « Celui qui applaudira le roi sera battu; celui qui insultera le roi sera pendu. » (Juin 1791).

ŒUVRE DE LA CONSTITUANTE

C'est la Constituante qui a établi l'égalité devant la loi, c'est-à-dire qui a déclaré tous les Français citoyens, libres, égaux en droits, accessibles à toutes les dignités, places et emplois publics. C'est elle qui a libéré le sol en le délivrant des servitudes féodales; c'est elle qui a remplacé les anciens impôts par les contributions directes, qui pèsent sur chacun en raison

CONSTITUANTE

de sa fortune, et par les contributions indirectes, proportionnelles à la consommation de chacun; c'est elle qui a institué la Cour de cassation, le Jury, les Juges de paix; c'est elle qui a aboli la torture. En un mot, c'est la Constituante qui a aboli l'ancien régime. Elle conservait la royauté héréditaire, mais le roi gouvernait avec le concours d'une assemblée élue.